

Montréal, le 31 janvier 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataires : Participants au dossier R-3986-2016**

**Objet : Demande de révision de la décision D-2017-140 relative aux frais octroyés au RNCREQ  
Notre dossier : R-4031-2018**

---

La présente fait suite à la demande du RNCREQ en vue de la révision de la décision D-2017-140 (la Décision) rendue par la Régie de l'énergie (la Régie) le 20 décembre 2017 dans le dossier R-3986-2016, quant aux frais lui ayant été octroyés.

La Régie entend traiter le présent dossier par voie de consultation.

À cet effet, la Régie demande aux participants du dossier R-3986-2016 qui entendent soumettre des commentaires à l'égard de la demande du RNCREQ de **comparaître au présent dossier au plus tard le vendredi 2 mars 2018 à 12 h.**

La Régie demande au RNCREQ de déposer, **d'ici le jeudi 29 mars 2018, à 12 h**, son argumentation écrite relative à sa demande.

Les participants qui auront comparu au dossier pourront, quant à eux, soumettre leurs commentaires relativement à cette demande **au plus tard le vendredi 6 avril 2018 à 12 h.**

Finalement, le RNCREQ pourra, s'il le juge approprié, déposer des commentaires finaux **au plus tard le vendredi 20 avril 2018 à 12 h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml